

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.



N° 222.

LUNDI ET MARDI.

17 ET 18 SEPTEMBRE 1832.

### ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 13 septembre. — La feuille officielle de Darmstadt contient une ordonnance par laquelle, en vertu de l'édit d'organisation du 6 juin de cette année, il doit être formé plusieurs nouveaux cercles.

— On mande de Cassel, 9 septembre :

M. le professeur Jordan, qui vient de se marier, est arrivé hier ici accompagné de sa jeune épouse; sa réception a été digne des sentimens que notre population lui a voués; plusieurs habitans de Cassel avaient été au devant de lui, les uns à cheval, d'autres en voiture. Dans le village d'Obervelmar, le professeur a répondu au don qui lui a été fait d'une coupe d'honneur, par des paroles de reconnaissance et d'affection, et en exhortant au dévouement à la constitution, aux lois, à la religion. Arrivé à Cassel, le professeur fut accompagné jusqu'à sa demeure par tous ceux qui avaient été à sa rencontre; le soir le corps de musique de la garde bourgeoise lui a donné une brillante sérénade; une multitude de personnes qui s'étaient rassemblées, saluèrent l'honorable député par les plus vives acclamations. (Gazette de Cassel.)

— On mande de Vienne, 31 août :

La députation grecque qui se rend à Munich pour présenter au roi Othon les hommages de la nation et le prier d'accélérer son départ, est arrivée à Trieste; elle y fera une quarantaine de 15 jours, avant de continuer son voyage.

Les nouvelles que l'on reçoit de Syrie sont accablantes pour la Porte: Ibrahim pacha est maître de la terre-ferme, car on assure qu'il a pris Alep d'assaut. On ajoute que les Turcs ont fait une résistance désespérée, mais qu'ils ont enfin dû céder à la supériorité et à l'expérience de leurs adversaires. On croit que la Porte va entamer des négociations, et que le prudent Méhemmed-Ali y consentira volontiers; au Caire comme à Constantinople on sent la nécessité de mettre fin à une guerre ruineuse, et qui à la fin deviendra funeste aux deux partis.

On prétend à notre bourse que le comte Pozzo di Borgo viendra passer quelques jours dans cette capitale en retournant de Berlin à Paris. Nos fonds vacillent entre la hausse et la baisse; ce qu'on peut attribuer aux inquiétudes des spéculateurs à cause des éternels délais apportés à l'arrangement des affaires de la Belgique et de la Hollande.

S. M. l'empereur quittera Baden le 3 septembre.

— Un voyageur qui a demeuré long-temps en Crimée, et qui a parcouru particulièrement les pays vignobles, assure que le commerce des vins entre la Tauride, Hambourg et l'Angleterre pourrait dans quelque temps devenir important. La culture de la vigne s'est améliorée d'une manière sensible.

Les vins forts du cru du midi de la province rivaliseraient d'une manière avantageuse avec le vin de Porto, et le *Kokour*, vin du cru particulier de la Crimée, trouverait indubitablement une vente facile. En 1831, l'île produisit 600,000 *vidros*, 9,600,000 bouteilles de vin furent toutes vendues, et l'on est porté à croire que la récolte sera, cette année, de 1,000,000 *vidros*. Les Tartares commencent eux-mêmes à cultiver, et le prix du terrain augmente.

Une diligence très-commode a dû être établie dans la Tauride au mois de juin.

### PORTUGAL.

GAZETTE DE MADRID, 3 septembre. — L'armée qui assiège Porto s'approche toujours davantage de cette ville et se prépare à en chasser les troupes de don Pedro. A cette effet, le général en chef et le général commandant la 4<sup>e</sup> division firent une reconnaissance le 25 août au nord de la ville. Cette opération fut protégée par une brigade de la 2<sup>e</sup> division qui s'avança vers la pointe du Rio-Tinto à un quart de lieue de Porto. Une autre colonne composée de 2 bataillons de chasseurs, toute la 3<sup>e</sup> brigade de la 4<sup>e</sup> division, 4 escadrons de cavalerie et 4 pièces d'artillerie s'avancèrent sur la route de Guimaraens, et s'arrêtèrent à la croix de Regateira, où se trouvait déjà le colonel Guédas venu de Milheiros avec les troupes sous ses ordres. Ayant étendu l'aile des chasseurs et des tirailleurs, on examina de plus près les points fortifiés de Aguardente, Lapa, Monte Pedral et Quinta dos Congregados; on fit de part et d'autre quelques décharges d'artillerie et de mousqueterie qui blessèrent 8 hommes aux assiégés et aucun aux assiégeans.

Ceux-ci se maintiennent à une lieue de distance de Porto, et tous les jours ils poussent leurs découvertes jusqu'au pied des retranchemens. Les soldats sont toujours animés du meilleur esprit; ces troupes sont abondamment pourvues de vivres et jouissent d'une bonne santé, quoique depuis un mois et demi elles changent toujours de campement et soient exposées aux intempéries de l'air.

Le 26 est parti pour Villanova de Famelicon, un officier d'artillerie, à l'effet de conduire de là à Alfona, bourg à deux lieues de Porto, des pièces pour la construction des obus et des mortiers. Toutes

ces dispositions font croire qu'on ne tardera pas à porter le coup décisif pour lequel on n'attend plus que l'arrivée de l'escadre de S. M. don Miguel, laquelle devait remettre à la voile le 30 ou le 31, pourvue de vivres et équipages ayant reçu une avance de deux mois de solde. Elle consiste maintenant en un vaisseau de 74, une frégate de 50, quatre corvettes de 24 à 30, quatre bricks de 16 à 22 et deux navires à vapeur. Un vaisseau de ligne et quelques autres bâtimens de moindre force, qui pourraient la renforcer encore, sont demeurés à Lisbonne pour contribuer à la défense du port conjointement avec diverses chaloupes canonnières, et ensuite parce que leurs manœuvres ne sont pas tout-à-fait appropriées.

### SUISSE.

BERNE, 6 septembre. — Les gouvernemens de Fribourg et de Soleure nous ont exprimé avec chaleur la vive part qu'ils prenaient à notre sort et leurs bonnes dispositions à nous prêter secours en cas de danger pressant. Plusieurs autres cantons, et entre autres Zurich, nous ont donné les mêmes assurances.

Un décret du conseil exécutif abolit la police de la ville. Les sept prisonniers ont été interrogés: M. Tscherner, lieutenant-colonel d'artillerie, paraît être jusqu'à présent le plus compromis dans l'histoire des cartouches.

D'après le *Republicain* de Zurich, le premier avis de la conspiration aurait été donné à Lucerne par un personnage marquant.

Nous devons désirer que le peuple se modère dans son indignation. Le juge seul peut être juste. Le peuple, lorsqu'il veut exercer lui-même la justice, est trop violent ou trop faible. Le coupable dans aucunes n'évitera sa peine.

Lorsque l'on considère les suites qu'amènera la découverte de ces derniers événemens, l'on doit demander avec raison si les instigateurs d'un plan aussi infâme et leurs conjurés ont aussi pensé à l'avenir. Oh! sans doute ils y ont pensé! Les premiers y voyaient leurs châteaux en Espagne et leurs dignités, et les seconds le pain de la nécessité; mais ils ne peuvent sans doute pas avoir songé au malheur, à la honte et aux larmes qu'ils prépareraient à eux et aux leurs! Combien de femmes et d'enfans innocens pleurent déjà maintenant nuit et jour leurs maris et leurs pères jetés dans les prisons! Mais combien plus de gens encore auraient été plongés dans le malheur, si ces plans meurtriers avaient réussi! (*Berner Volksfreund*.)

— On mande de Soleure, en date du 5 au soir: « Aujourd'hui, quatre heures du soir, est arrivé de Bâle un courrier extraordinaire, porteur de dépêches pour notre gouvernement. Le conseil d'état s'est assemblé à cinq heures. Un bataillon d'élite partira demain pour le canton de Bâle: on ignore encore les motifs de cette demande de troupes; mais le bruit court que Bâle, provoqué par la campagne, aurait attaqué Liéthal. Bâle voudrait qu'à tout prix une intervention étrangère eût lieu en Suisse: il y aurait dans ce but une menée aristocratique qui se rattache à celle de Berne. Ce canton devait mettre un bataillon de piquet. »

— Dans la séance de la diète du 27 août, le chancelier fédéral a annoncé qu'une majorité de douze cantons se trouve avoir adhéré aux conclusions des 31 juillet et 3 août. Cette nouvelle est de la plus haute importance. Elle assure l'exécution des mesures militaires projetées en diète et met fin aux espérances coupables de l'aristocratie suisse, qui ne fondait son avenir que sur les baïonnettes étrangères et la désorganisation intérieure.

On se demandait quelquefois avec impatience dans le public ce qu'étaient devenues les généreuses résolutions de la diète: on est allé jusqu'à craindre que la note Bombelle n'eût ralenti l'ardeur de l'assemblée fédérale; tout le monde se réjouira d'apprendre aujourd'hui que ce qui était un simple projet est maintenant un arrêté, et un arrêté qui sauvera la Suisse.

BALE, 1<sup>er</sup> septembre. — Le gouvernement de la ville de Bâle a adressé à tout les états confédérés une circulaire où il réclame contre la décision de la diète qui refuse qu'une nouvelle votation sur la séparation ait lieu dans toutes les communes sous la surveillance fédérale.

### FRANCE.

PARIS, 14 septembre.

Le *Message* annonce que vingt-deux ouvriers imprimeurs ont été arrêtés hier.

— On annonce à l'instant l'arrestation de plusieurs chefs carlistes. On cite M. de la Tour-du-Pin.

— Le duc Charles de Brunswick a écrit à M. le ministre de l'intérieur et à M. le préfet de police qu'il se refuse à quitter Paris, qu'il proteste dès à présent contre toute violence qui lui serait faite, et qu'il a saisi les tribunaux de la question de savoir si, en sa qualité de simple voyageur, il peut être frappé par la loi de 1832, qui n'a été faite que contre les réfugiés.



— M. de Sémonville, grand référendaire de la chambre des pairs, vient de partir pour Naples, où il va passer l'hiver. On s'étonne de ce départ à une époque de l'année où ses éminentes fonctions semblaient devoir le retenir à Paris.

— Les opérations du repêchage des médailles se continuent toujours au pont de la Tournelle. Hier, elles n'ont produit aucun résultat; mais aujourd'hui on en a repêché encore plusieurs.

— Il paraît que l'église française de M. l'abbé Chatel fait quelque progrès à Paris. On lit en effet dans un journal :

Demain jeudi, 13 courant, à neuf heures précises du matin, environ deux cents enfans de tous les quartiers de la capitale feront leur première communion à l'église catholique française primatiale, rue du faubourg Saint-Martin, n° 59, et y seront confirmés le lendemain 14, à la même heure, par M. Chatel, évêque primat, fondateur de l'église catholique française.

— Les saint-simoniens, malgré les huées continuelles, parcourent maintenant presque tous les jours les rues de Paris, avec leurs costumes. Dernièrement, ils ont été poursuivis et maltraités dans le faubourg St-Antoine, et il a fallu que la police protégât leur évaison.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, 16 septembre.

On a vu hier des pièces de cinq francs et d'un décime, de la nouvelle monnaie nationale, à l'effigie du Roi Léopold. Ce sont les premiers échantillons de la monnaie qui va être émise.

— Le Roi vient de faire remettre une superbe bague en brillans, avec le chiffre de S. M., à M. l'avocat Pauwels de Vis, fondateur et administrateur de la Société philanthropique de cette ville, comme un témoignage de sa haute satisfaction, pour ses bons offices, dans les distributions de secours qui ont eu lieu en son nom.

— La Reine a fait distribuer une somme de 5000 fr. à divers pétitionnaires qui lui avaient demandé des secours.

— M. le général Goblet n'est pas parti pour Londres; il ne partira que lundi ou mardi prochain.

— On assure que M. van Meenen sera nommé à la cour de cassation.

### ACTES DU GOUVERNEMENT.

LÉOPOLD, Roi des Belges.

A tous présens et à venir, salut.

Vu la loi du 7 juin dernier, n° 443 (*Bulletin officiel*, n° 45), qui modifie l'étendue du rayon des douanes;

Revu l'arrêté du 24 juin dernier, n° 502 (*Bulletin officiel*, n° 49), qui délimite le cours de ce rayon;

Considérant que ces dispositions exigent une nouvelle désignation des voies, routes et bureaux admis pour le service des douanes, tant à l'égard de l'état territorial actuel du pays, que relativement à celui qui résultera de l'exécution du traité du 15 novembre 1831;

Attendu que la loi générale du 26 août 1822, n° 38, attribue cette désignation au pouvoir royal;

Sur le rapport de notre ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. A dater du premier octobre prochain, les bureaux de douanes, les voies, routes et chemins actuellement ouverts aux importations, exportations et transit, sont supprimés avec abrogation de tous les arrêtés antérieurs qui les établissent ou y affectent des attributions spéciales; ils sont remplacés par ceux indiqués dans les deux tableaux annexés au présent arrêté, savoir :

A. En ce qui concerne les marchandises exemptes des droits d'accises.

B. En ce qui concerne celles soumises aux droits d'accises (\*).

Art. 2. Le service de ces bureaux et les attributions qui leur sont affectées demeurent circonscrites aux dispositions, limites et restrictions qui sont déterminées par la loi générale du 26 août 1822, ainsi que par les indications générales et respectives inscrites dans les colonnes des tableaux ci-dessus mentionnés, où ils se trouvent rangés; il n'est point en outre dérogé aux prohibitions et restrictions particulières auxquelles certaines marchandises se trouvent assujéties par les lois actuellement existantes.

Art. 3. Les importations, exportations et le transit ne pourront, conformément à la loi générale précitée, s'effectuer que par les voies, routes et chemins respectivement assignés à chaque bureau.

Art. 4. Les bureaux désignés seulement pour la consommation locale et intérieure du rayon des douanes ne pourront servir aux importations ou exportations du commerce, ni à l'importation de transports destinés pour des communes du ressort d'un autre bureau; les marchandises dont l'introduction s'opérera par les bureaux de cette espèce ne pourront en conséquence obtenir des permis pour être ultérieurement réexpédiées.

Art. 5. La décharge des droits d'accises ne sera accordée pour exportations que sur celles qui seront dûment effectuées par les seuls bureaux désignés à cet effet, et exclusivement sur les marchandises qui n'en sont pas exceptées, selon les indications de la 10<sup>e</sup> colonne du tableau B. prémentionné.

Art. 6. Le présent arrêté sera inséré au *Bulletin officiel* et publié par affiches dans toutes les communes du rayon des douanes, ainsi que dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

Art. 7. Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté. — Donné à Laeken, le 7 septembre 1832. LÉOPOLD.

Arrêtés royaux du 4 septembre.

Remise pleine et entière de leur peine est accordée à tous les militai-

(\*) Le *Moniteur* promet la publication de ces deux tableaux dans un de ses prochains numéros.

res condamnés pour fait de désertion à l'intérieur et dont la désertion n'aura été accompagnée d'aucun autre crime ou délit.

Pareille remise est accordée à 63 militaires condamnés pour divers délits. Ces militaires seront dirigés sur les dépôts des corps dont ils faisaient partie, pour y achever leur temps de service.

— Sont nommés adjud.-maj. pour les bataillons de réserve d'infanterie :

Au bat.	du 1 <sup>er</sup> rég.	le sous-lieut.	Vanderkelen (J.-B)	du rég.
Id.	du 2 <sup>e</sup> id.	id.	Ledant (Ch.)	id.
Id.	du 3 <sup>e</sup> id.	id.	Dignau (Arm.-Sab.)	id.
Id.	du 4 <sup>e</sup> id.	id.	Schaep (P.-H.)	id.
Id.	du 5 <sup>e</sup> id.	le lieutenant	Louvois (Ph.-J.)	id.
Id.	du 6 <sup>e</sup> id.	id.	Gillot (J.-Ant.)	id.
Id.	du 7 <sup>e</sup> id.	id.	Philippaert (F.-J.)	id.
Id.	du 8 <sup>e</sup> id.	le sous-lieut.	Vergauwen (Ch.-J.)	id.
Id.	du 9 <sup>e</sup> id.	id.	Griez (Dieudonné.)	id.
Id.	du 11 <sup>e</sup> id.	le lieutenant	Christophe (Lamb.)	id.
Id.	du 12 <sup>e</sup> id.	id.	Ronflette (P.-Aug.)	id.

### PROGRAMME de l'anniversaire des journées de septembre.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté royal en date du 13 septembre 1832,

Arrête :

L'anniversaire des journées de septembre sera célébré à Bruxelles le 28 de ce mois; la distribution des drapeaux d'honneur aura lieu le même jour.

La veille et le jour de la solennité seront annoncés par des salves d'artillerie et par le son des cloches.

Une estrade sera élevée à la place royale pour la remise des drapeaux.

Le 28, les députations des communes auxquelles les drapeaux ont été décernés se réuniront à 10 heures précises à l'hôtel-de-ville.

A 11 heures, elles se mettront en marche et se rendront en cortège à la place Royale.

Le cortège se formera dans l'ordre suivant :

1<sup>o</sup> Un détachement de cavalerie; 2<sup>o</sup> les blessés de septembre; 3<sup>o</sup> la société de la Grande-Harmonie; 4<sup>o</sup> les députations, dans l'ordre alphabétique des communes qu'elles représentent; 5<sup>o</sup> un détachement de cavalerie.

Le cortège traversera la place du Grand-Marché, passera dans la rue de la Colline, le Marché-aux-Herbes, la rue de la Montagne de la Cour.

Arrivées à la place Royale, les députations des communes se placeront sur l'estrade par ordre alphabétique, comme il est dit plus haut, et en commençant par la droite du trône.

Des places seront disposées pour les membres des chambres, pour la commission chargée de décerner les drapeaux d'honneur, pour les autorités civiles et militaires et pour les blessés de septembre.

La garde civique de Bruxelles et les troupes de la garnison seront rangées en bataille sur la place Royale et rues adjacentes; elles s'y rendront à 10 heures du matin. Les drapeaux destinés aux communes seront tenus moitié par des sous-officiers de la garde civique, moitié par des sous-officiers de la troupe de ligne.

A midi, le Roi fera la distribution des drapeaux.

Après la distribution, les troupes défilent et les députations des communes retourneront à l'hôtel-de-ville dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Le soir, les édifices publics seront illuminés.

Bruxelles, le 13 septembre 1832.

Le ministre de l'intérieur,  
DE TREUX.

### NAMUR, 17 septembre.

Le dernier n° du *Courrier Belge*, qui nous est parvenu hier soir, contient comme de coutume le bulletin du choléra. Voici ce qu'il dit pour notre ville :

NAMUR. — du 12 au 14 septembre. — L'état sanitaire étant satisfaisant, il n'arrivera plus de bulletin de Namur.

— Le choléra qui, dans la journée d'avant-hier, avait repris un mouvement ascendant à Bruxelles, est de nouveau considérablement baissé dans les 24 dernières heures. Il n'y a plus eu dans cet intervalle que 7 cas nouveaux et 5 décès. Les médecins sont d'accord pour regarder la maladie comme marchant vers sa fin.

La recrudescence qui a eu lieu est attribuée à ce que pendant la nuit durant laquelle a eu lieu la fête du jardin botanique, une grande partie de la population est restée sur pied, exposée au froid et à l'humidité.

— A Hal, le 14, il n'y a eu qu'un cas nouveau, aucun décès. — A Gand, 3 décès, 2 nouveaux cas. — A Anvers, le 14, 9 cas nouveaux, 7 décès.

— M. Mary, nommé chargé d'affaires au Brésil, s'occupe à recueillir des renseignements sur les relations que la Belgique peut établir avec l'Amérique méridionale. Il s'est, à cet effet, mis en rapport, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur, avec les chambres de commerce. Nous croyons qu'il ne tardera pas à se rendre à sa destination. (*Mémor.*)

— Le ministre plénipotentiaire de la république des Etats-Unis, chargé de la représenter près de S. M. le Roi des Belges, est attendu à Bruxelles pour le 20 de ce mois. M. Letamendi, lieutenant-colonel au service des Etats-Unis, est arrivé hier, et a retenu des appartemens pour le ministre à l'*Hôtel de Belle-Vue*. (*Idem.*)

— Le 1<sup>er</sup> bataillon de la garde civique de Bruges, en garnison à Termonde, est parti avant-hier de ladite ville, pour se rendre à Béveren, près d'Anvers.

— M. Le Hon a quitté Tournay le 4 septembre, pour se rendre directement à Paris.

— Le courrier anglais qui a passé à Gand et à Anvers, allant à La Haye



avec les dépêches pressées dont nous avons parlé avant-hier, a été arrêté à la frontière hollandaise, et obligé de rétrograder, après avoir remis ses dépêches à un courrier envoyé exprès de l'ambassade anglaise à La Haye.

(*Courrier.*)  
— Sir Georges Hamilton a écrit au *Mémorial* pour dire qu'il n'est pas vrai que sa bourse ni tout autre objet lui ait été volé pendant la fête donnée à L. M. au Jardin Botanique.

— Le 9 de ce mois un jeune homme s'est pendu, vers 8 heures du soir, dans la commune d'Hemixem. On prétend que ce suicide a eu lieu par suite d'un obstacle qui a été mis à son mariage.

— On mande de Bréda, 15 septembre : La 2<sup>e</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division a quitté aujourd'hui le camp de Ryen pour se rendre dans les environs d'Eindhoven, où elle sera cantonnée. Son quartier-général ainsi que celui de toute la division restera dans ladite ville. Le quartier-général de la 1<sup>re</sup> brigade, qui quittera le camp demain sera établi à Bergeyck.

On apprend que l'ordre a été donné de faire partir une nouvelle batterie d'artillerie volante pour l'armée.

— On écrit de La Haye, 12 septembre :

D'après ce que nous apprenons, la Conférence a fait encore un protocole qui propose un nouveau projet de traité à la Hollande et à la Belgique. On aurait tâché de concilier les intérêts des deux parties, d'après les dernières réponses faites par celles-ci à la Conférence. On dit aussi que la Conférence nous laisse (à la Hollande) le choix entre le nouveau traité et celui des 24 articles.

Diverses circonstances font présumer que cette nouvelle proposition de la Conférence est aussi peu admissible que les précédentes, et ne nous conduira pas davantage à la conclusion tant désirée. Nous sommes confirmés dans cette opinion par une lettre arrivée de Londres par le *Batave*, de laquelle on pouvait déjà inférer que la Conférence, voulant suivre son ancienne politique de temporisation, prendrait de nouveau une résolution qui laisserait encore, à notre grand dommage, nos affaires indécises.

(*Handelsblad.*)

— Le *Staats-Courant* du 14, contient une lettre adressée le 10 septembre, par le général Chassé au colonel Buzen, commandant de la ville d'Anvers, au sujet de nouveaux ouvrages commencés par les Belges contre la citadelle. Le général, en envoyant copie de cette lettre à S. E. le directeur général de la guerre, sous la date du 11 septembre, annonce qu'il n'a pas encore reçu de réponse, et que, comme il ne croit pas que l'ennemi aura quelque égard à sa réclamation, il regarde comme extrêmement vraisemblable qu'il devra en venir immédiatement à des hostilités (*dadelykheden*). Le général Chassé annonce en même temps avoir envoyé une semblable information à S. A. R. le feld-maréchal.

Voici la lettre adressée au colonel Buzen :

*A M. le colonel Buzen, commandant en chef de la ville d'Anvers.*

De la citadelle d'Anvers, 10 septembre 1832.

Monsieur le colonel, c'est avec le plus grand étonnement que j'ai remarqué que vous continuez de braquer des canons contre la citadelle, et que les ouvrages de fortification de la ville dans cette direction, sont tellement changés et armés, qu'ils forment ensemble une rangée de batteries d'attaque contre ma position.

Jusqu'à présent, j'ai paisiblement observé tous ces ouvrages ; mais, comme ce matin encore, on a placé du canon dans le flanc droit du mur extérieur (contre-garde), près la porte des Béguines, et qu'à cet effet on a tout exprès changé cet ouvrage, je me trouve obligé de protester de la manière la plus formelle contre cette nouvelle infraction à mes droits.

La conduite que j'ai tenue pendant mon séjour ici, doit vous avoir appris, monsieur le colonel, ainsi qu'à tous les habitans de la ville d'Anvers, que je n'ai en vue aucune hostilité contre la ville, tant que je n'y serai point provoqué, et que je ne veux que la paisible possession de la citadelle. La notification faite récemment aux consuls étrangers résidant à Anvers, prouve évidemment que je n'entreprendrai rien contre la ville, à moins de provocation de votre part, ou ensuite d'ordres supérieurs.

En vous réitérant, monsieur le colonel, cette déclaration, je me vois en même temps obligé de vous prévenir que je devrai dorénavant considérer comme une provocation, tout établissement et construction d'ouvrages et plus particulièrement tout placement de canons dirigés contre la citadelle, ou contre ses communications par eau. Ainsi le soit et le bombardement de la ville dépendront de la sécurité et de la paisible possession de la citadelle dont le commandement m'est confié.

Je ne puis en conséquence souffrir plus long-temps que l'on établisse de nouveaux ouvrages sous le canon de la citadelle, soit du côté de la ville, soit à l'extérieur, ni qu'aucun canon soit placé à la même distance, et j'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le cas où, malgré cette communication, vous continueriez vos ouvrages ou armemens, je me verrai contraint, une heure après vous en voir averti, de les renverser de vive force, et si alors vos travaux hostiles ne viennent pas à cesser, de commencer le bombardement de la ville, afin d'assurer ainsi par tous les moyens la possession paisible de la place dont la défense m'est confiée, laissant les suites d'une mesure aussi déplorable à la charge de celui qui l'aura provoquée.

Voilà, monsieur le colonel, l'explication claire et sans détour de mes intentions. Je me flatte que cette communication vous engagera à faire enlever la pièce placée depuis hier et ordonner la cessation des travaux en question.

Le général d'infanterie, commandant la citadelle d'Anvers, Baron CHASSÉ.

— On lit dans le même journal, du 15. D'après des nouvelles reçues ce jour-là de la citadelle d'Anvers, le général Chassé n'avait pas encore reçu de réponse à sa lettre au colonel Buzen ; cependant il n'avait été remarqué aucuns nouveaux travaux du côté de l'ennemi.

— On lit dans le *Journal d'Anvers*, du 15 septembre :

Ce matin, à 4 heures, les ouvriers d'artillerie se sont rendus au fort

Montebello et ont terminé les embrasures de quelques pièces de 48 dirigées sur la lunette St-Laurent. On s'attendait à la réalisation des menaces faites par le général Chassé, qui se prétendait le droit d'empêcher ces travaux. Nos canonniers étaient à leurs pièces, mèche allumée. Les ouvriers ont travaillé avec une ardeur incroyable et ont terminé leurs travaux à 9 heures du matin, en présence d'un grand nombre d'officiers hollandais qui les contemplaient du haut des remparts de la citadelle.

— Nous extrayons de la *Tribune Catholique* les passages suivans d'un article qu'elle publie relativement à la lettre encyclique :

« C'est le droit, c'est le devoir de l'Eglise de tracer d'autorité et avec une parole sévère à ses enfans, leurs devoirs suivant les temps pendant lesquels elle accomplit ses épreuves diverses ; mais le chrétien, alors même qu'il se croit appelé à donner des conseils à ses frères, ne leur doit qu'amour et indulgence. Il ne faut pas qu'il oublie que, faillible lui-même, il n'a pas droit à être écouté comme l'Eglise, qui ne se trompe pas, mais loin de nous la pensée de demander grâce pour qui que ce soit : nous n'avons reçu cette mission de personne, et notre cœur nous dit que tout chrétien doit, non pas le pardon, mais l'admiration à ses frères, quand ils s'élèvent à la plus difficile de toutes les vertus, l'abnégation entière de leurs lumières à l'autorité de l'Eglise.

« Cette abnégation courageuse, qui n'est point la mort de l'intelligence, mais sa vie, mais sa véritable lumière, un grand exemple en sera donné au monde, nous en avons un pressentiment qui ne nous trompera pas.

« Et vous, pauvres gens, hommes de la terre, qui disiez dans l'égarément de vos pensées : le catholicisme est usé ; c'en est fait de l'Eglise chrétienne ; Rome n'a plus de voix ; sa voix n'a plus d'écho dans le monde ; voyez : voici que des chrétiens, qui ne sont pas les moins éclairés d'entre leurs frères, dont le nom est grand parmi eux, interrogent avec une humble soumission, une docilité filiale, cette Rome que vous disiez muette, que vous disiez oubliée des chrétiens, qui ne rencontrait plus de sympathie parmi les hommes ; elle parle, et les plus hautes intelligences s'abaissent, et tous obéissent comme de petits enfans, et la chrétienté tout entière écoute dans un religieux recueillement ; oui, grâces en soient rendues à l'auteur même de la foi, à celui qui est la charité vivante ; il reste, nous le proclamons avec des larmes de joie, il reste de la foi, il reste de l'amour au cœur des chrétiens.

« En subissant la société telle que le délire des hommes l'a faite, un grand nombre d'entre nos frères avaient pensé que de l'excès du mal sortirait quelque bien. Ils avaient, dans l'intérêt de la vérité, cherché à exploiter les ressources humaines que leur offraient d'humaines combinaisons ; mais c'était là de la prudence de la terre ; quelques-uns peut-être plaçaient trop d'espérance dans ces ressources factices ; sans doute, il faut user, pour le triomphe de la vérité, de tous les moyens légitimes qui sont en notre pouvoir, et qu'autorise la législation du pays ; mais il faut, avant tout, s'appuyer sur Dieu, et ne mettre sa confiance qu'en lui seul ; il nous dit aujourd'hui par son Eglise que sa providence n'est pas moins divine dans ses voies que dans les vérités qu'il a révélées au monde. Il nous dit d'une manière merveilleuse que son royaume n'est pas plus de ce monde dans les moyens qu'il emploie pour appeler à lui ses élus que dans la fin glorieuse qu'il propose aux travaux de leur terrestre pèlerinage. »

— On lit dans la *Gazette de France* :

« On nous écrit de St-Brieuc que, Mgr. l'évêque ayant quitté son palais épiscopal et sa résidence, sans que l'on connût où il avait porté ses pas, on a été surpris d'apprendre bientôt qu'il s'était rendu dans la petite ville de Paimpol que le choléra ravage de la manière la plus cruelle. Cette localité, qui n'a que 2,000 âmes, avait perdu en huit jours le vingtième de sa population, et le lieu ordinaire des sépultures ne suffisait plus à recevoir les morts. Les habitans consternés songent, dit-on, à se réfugier sur les hauteurs pour trouver un air plus salubre. M. l'archevêque de St-Brieuc, malgré son grand âge et ses infirmités, est arrivé parmi eux pour leur porter des consolations et des secours ; aidé de ses dignes coopérateurs, il les a prodigués avec un zèle infatigable. »

— On écrit de Douvres le 7 septembre :

« Un événement singulier a produit aujourd'hui dans notre ville une sensation extraordinaire, par suite de laquelle les hauteurs, les jetées, la place de la marine sont restées toute la journée couvertes de monde. Voici ce qui s'est passé :

« Un M. Curtes demeurait avec sa femme à l'hôtel de la ville de Londres depuis six semaines environ. Un M. de Sole, gentleman français, avec une ambe de bois, mais d'une haute taille et de belle mine, était arrivé depuis deux jours au même hôtel. Ce matin à cinq heures M<sup>me</sup> Curtes se leva sans bruit et partit avec M. Sole pour Calais dans une légère embarcation conduite par quatre rameurs. Il s'était écoulé peu de temps, que M. Curtes connaissait déjà sa perte ; il se met à la poursuite des fugitifs dans une embarcation de 35 pieds avec 6 rameurs, promettant à ses hommes une gratification de deux cents francs pour leur peine.

A trois ou quatre milles du rivage, les deux chaloupes rivales étaient en présence, et après une chasse pendant laquelle je ne chercherai pas à dépeindre l'angoisse de chacun, elles se trouvèrent bord à bord, moment auquel le mari, qui, pendant la chasse, s'était tenu au fond de son esquif, s'élança sur le bateau fugitif. La dame frappée de terreur tombe, comme morte, à la renverse, et à sa défaillance succèdent les plus affreuses convulsions. Un combat naval acharné s'engage, les rames et les gaffes sont employées de part et d'autre avec rapidité. L'équipage de M. Sole se rendit pourtant, par la crainte qu'il conçut de voir le plancher de leur bateau entr'ouvert par les coups trop violens de la jambe de bois de M. Sole, ou de chavirer au milieu des mouvemens désordonnés.

Ce fut une chose curieuse que de voir rentrer dans le port les deux embarcations. M<sup>me</sup> Curtes versant des larmes abondantes et amères,



avec ses cheveux à la Niobé, flottant en désordre sur sa figure et son cou, et le mari promenant un regard tour à tour farouche et hautain sur sa femme et le propriétaire de la jambe de bois. M. Sole a, dit-on, gagné sa jambe de bois lors des journées de juillet. »

— Une lettre écrite d'Edimbourg à la date du 5 septembre, donne sur le déplacement de la famille de Charles X des détails que l'on ne lira pas sans intérêt.

Le climat d'Écosse a toujours été contraire à la santé de madame la dauphine. Cette princesse a eu tout l'hiver dernier des rhumatismes, des douleurs aiguës, et depuis cette époque elle ne s'est jamais parfaitement remise. Cette considération a décidé Charles X à revenir sur le continent; mais la colonie d'Holy-Rood se séparera pour faire le voyage. Madame la dauphine prendra la voie de terre aussi souvent qu'elle le pourra; elle traversera une partie de la Hollande et de la Prusse, le pays d'Hanovre, la Souabe, la Bavière et l'Autriche, pour se fixer enfin en Styrie, où elle possède des propriétés assez considérables. Elle est partie le 4 septembre, accompagnée de Mgr le dauphin, de mademoiselle et de madame de Gontaut.

Charles X compte se rendre à Hambourg par mer; il partira le 12 sur une belle frégate que le gouvernement anglais a mise à sa disposition.

Les voyageurs seront tous réunis à Gratz, le 15 octobre, le jour de la fête de M<sup>me</sup> la dauphine et la veille de l'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette.

## VARIÉTÉS.

### CONSULTATIONS GRATUITES A PARIS.

Rien ne rapporte plus que la bienfaisance. Il y a des philanthropes, qui se font apôtres de l'humanité pour boire quelques paniers de vin de Champagne de plus à la santé des hydropiques. Ils pleurent fastueusement, et gratis en apparence, sur des maux dont ils vivent à raison de cinquante écus par mois, sans compter les retours du bâton. A ces gens-là enlevez le plaisir de panser les plaies, de remettre les jambes cassées, de visiter les bagnes, de conduire le patient à l'échafaud, et ils meurent de faim. La bienfaisance est un métier. Donner aux pauvres est une spéculation. Je sais un petit monsieur, jadis mauvais barbouilleur d'enseignes, qui a planté la échelle et le pinceau pour se faire le champion de l'infortune. A force de défendre et de consoler les malheureux, le barbouilleur d'enseignes a tout doucement amassé une honnête aisance. Avant quelques années, si les malheureux existent encore, l'ex-peintre roulera carrosse. Pour certaines personnes, si les malheureux n'existaient pas, ce serait le comble de l'infortune. Supposez que la terre n'est plus peuplée que de gens riches, et les voilà réduits à la besace. Le philanthrope ne vit habituellement que du malheur des hommes.

Cela soit dit pour les barbouilleurs d'enseignes de tous les métiers, de toutes les couleurs.

Il y avait un jour un pauvre diable et un médecin. Le pauvre avait la goutte. Le médecin n'avait pas le sou. Comment vivre? dit le médecin. Comment me guérir de la goutte? dit le pauvre diable.

Si vous vous promenez, dit-on au pauvre diable, vous guérirez infailliblement.

Si vous êtes philanthrope, dit-on au médecin, infailliblement vous vous enrichirez.

Le pauvre diable prit sa canne et sortit.

Le médecin prit sa plume et écrivit:

« M. L\*\*\* D\*\*\*, médecin consultant, vient de découvrir un nouveau traitement à l'aide duquel il guérit la gravelle, la coqueluche, l'hydropisie, l'asphyxie et la goutte, sans faire avaler un seul verre de tisane. Il donne des consultations gratuites à toutes les personnes atteintes des maladies ci-dessus et même à toutes les personnes qui n'en sont pas atteintes, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

*Nota bene.* — Il guérit également et sans frais les boiteux, les aveugles et les sourds. Il se charge de sauver l'humanité en 24 heures. Il donne aussi des consultations gratuites à la province. Il a une succursale de bienfaisance aux Etats-Unis. S'adresser à Paris, rue de etc. etc. Tournez le bouton, s'il vous plaît. »

Le goutteux se traînait sur sa canne, bien plus que sur ses jambes. C'étaient d'affreuses douleurs. Le bonhomme appelait la mort. Ajoutez à cela qu'il était pauvre comme Job. On se brûlerait la cervelle à moins. Il ne se brûla rien du tout.

Seulement, il songeait qu'avec les dix francs qu'il avait en poche, possible était qu'il vécut encore dix jours à souffrir. C'était une consolation pour un goutteux.

Donc, il s'en allait songeant, lorsqu'un homme lui glisse dans la main un chiffon de papier où il lit: « M. L\*\*\* D\*\*\*, médecin consultant vient de découvrir, etc. etc. Enfin tout ce que vous avez lu.

Je vous laisse à penser l'ébahissement de mon goutteux. Quoi, se dit-il, la vertu existe donc encore dans ce monde; il y a des philanthropes désintéressés et de vertueux médecins qui ouvrent gratuitement les trésors de leur science aux malades, Caton eut tort de mourir en criant: Vertu! tu n'es qu'un nom! mais peut-être n'existait-il pas de médecins consultants à Rome!

Après cette pensée judicieuse et profondément philosophique, le fortuné goutteux se mit en route pour aller se guérir à crédit. Il ne pouvait se lasser d'admirer le désintéressement de M. L\*\*\* D\*\*\*. En son âme et conscience, il se promettait de lui faire brûler un cerge, tant l'action de ce sublime philanthrope lui paraissait belle.

Le médecin le tâta de la tête aux pieds, et lui dit: votre maladie, c'est la goutte.

Le goutteux s'émerveilla considérablement.

Pour guérir de la goutte, il faut avaler tous les jours cette petite drogue: elle est efficace. C'est moi-même qui l'ai composée.

Le goutteux s'inclina profondément, remercia et dit en pleurant: Vous êtes un grand homme! vous êtes l'homme le plus sensible et le plus désintéressé que je connaisse. Comptez sur mon éternelle reconnaissance.

Là-dessus, il gagna la porte, léger de sa guérison prochaine. Le droguiste courut après lui. — Monsieur le goutteux? — Monsieur le docteur? — Vous oubliez de me payer! — Vous payer, monsieur! N'êtes-vous pas M. L\*\*\* D\*\*\*? — Oui, goutteux! — N'est-ce pas vous qui donnez des consultations gratuites! — C'est moi-même, car je suis philanthrope et vertueux. Des consultations, j'en donne; mais des drogues j'en vends. Je vous ai remis un paquet de pilules qui me coûtent dix francs. Je ne veux rien gagner sur vous, mais aussi je ne veux rien perdre. Je vous donne mes pilules au prix coûtant: c'est donc la consultation que vous avez en bénéfice. Je vous en fais cadeau par dessus le marché.

Diable! dit le malade.

C'est comme cela, dit le médecin. Je distribue les consultations gratis, mais je fais payer les pilules.

Le malade donna ses uniques dix francs, sans marchander. Marchandait-on avec la bienfaisance?

Arrivé chez lui, il avala les pilules selon l'ordonnance. Sa goutte remonta: il mourut étouffé.

C'est égal, dit-il en mourant. M. L\*\*\* D\*\*\* m'a donné une consultation gratuite: je suis sûr que c'est un honnête homme.

## COMMERCE.

### PRIX DES HUILES A LILLE, 13 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza . . . . .	20 00	22 00	76 50	76 75	10 25	9 75
OEillette . . . . .	25 50	24 50	107 00	00 00	8 25	8 00
Id. bon goût . . . . .	» »	» »	108 00	00 00	00 00	00 00
Lin . . . . .	18 00	18 50	81 00	00 00	15 00	16 50
Caméline . . . . .	20 00	00 00	00 00	00 00	10 00	00 00
Chanvre . . . . .	12 00	13 00	00 00	00 00	9 00	00 00
Huile épurée pour quinquets			82 50	82 75		
Idem » » réverbères			80 50	80 75		

## BOURSES.

### ANVERS, 15 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/4 N	Emprunt romain	79
» de 10 millions	99 1/2 P	Lots	383
» Rotschild	76 1/8	Napolitains	76 1/8
Autriche métalliques	89	Guebhard	79 3/8
Lots de Pologne	99 1/2	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-renten)	87 3/4	» » à Amsterdam	52 1/4

### PARIS, 14 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 50 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 81 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 80. — Act. de la banque, 1662 50. — Certific. Falconnet, 81 75. — Cortès d'Espagne, 11 7/8. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 5/8. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 79 3/8. — Emprunt romain, 81 3/4.

### AMSTERDAM, 14 septembre.

Dette active 43 3/4. Billets de change 16 1/2. Synd. d'amortissement 73 1/2. Rente perp. d'Amsterdam 52 1/8. Métalliques 85 3/8.

### LONDRES, 14 septembre.

Consolidés, 85 7/8.

### VIENNE, 7 septembre.

Métalliques. — 87 4/5. — Act. de la banque 1140 2/3.

### MARCHÉ DE NAMUR, du 15 septembre.

Froment, la rasière . . . . .	9 49 24
Seigle, idem . . . . .	0 00 0
Avoine, idem . . . . .	2 57 65
Pommes de terre . . . . .	1 54 28
Beurre (liv. des P.-B.) . . . . .	0 68 57

## ANNONCES

### 1902. INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. WOITIER, instituteur, prévient les chefs de famille que, les vacances finissant le 30 de ce mois, il rouvrira le 1<sup>er</sup> octobre prochain son école, située rue des Brasseurs, à Namur.

Il ajoutera dès ledit jour à l'instruction qu'on y donne, l'enseignement des principes de la langue latine, lequel sera donné par un prêtre attaché à l'établissement.

S'adresser audit M. WOITIER, pour connaître les conditions et les heures de classe.

1901. DENTISTE, rue du bas de la Place, N° 914, à Namur.

1903. Dix mille florins à placer à l'intérêt de 4 pour cent.

S'adresser au bureau central de bienfaisance de Namur.

1898. VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Le samedi 22 septembre 1832, il sera procédé, par le mi nistère du notaire Doucet, et à l'intervention du juge de paix de Waret-la-Chaussée, à la vente publique du château de Seron, commune de Forville, consistant en une belle grange, écuries très-commodes, et corps de logis, avec deux bonniers 15 perches de pourpris.

Cette propriété présente beaucoup d'avantages tant par sa situation, et la disposition du local, qu'à cause de l'excellente qualité des terrains faisant partie de ladite vente, qui aura lieu chez le sieur Michel Maquet, cabaretier à Seron, ledit jour, vers les deux heures de relevée.